

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 25 mai 2016)

Madame Eloïse PETIT-PRÉVOST-WEYGAND

candidate au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisée à soutenir publiquement sa thèse

le 24/06/2022 à 14h00

Faculté de droit, d'économie et de gestion

Salle du Conseil

13, allée François Mitterrand

BP 13633

49036 ANGERS Cedex 01

sur le sujet suivant :

La lutte contre l'usage du numérique à des fins terroristes en droit international

Directeur de thèse : **Madame Bérangère TAXIL**

Composition du jury :

Madame Sarah CASSELLA, Professeur des Universités Le Mans Université, Examineur

Monsieur Patrick JACOB, Professeur des Universités Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Examineur

Monsieur Jean-Christophe MARTIN, Professeur des Universités Université de Nice, Rapporteur

Madame Anne-Thida NORODOM, Professeur des Universités Université Paris Descartes, Rapporteur

Madame Bérangère TAXIL, Professeur des Universités Université d'Angers, Directrice de thèse

Résumé de la thèse

L'usage du numérique à des fins terroristes est un phénomène polymorphe qui inquiète tout particulièrement la communauté internationale. D'un côté, les technologies de l'information et des télécommunications sont employées par les acteurs du terrorisme comme un vecteur et un support de diffusion d'une forme grave de criminalité transnationale. De l'autre côté, les systèmes informatiques et les logiciels permettent aux individus malveillants de diriger des cyberattaques aux effets incertains contre les infrastructures essentielles de l'État. Pour autant, ces usages ne sont pas appréhendés uniformément en droit international. La présente thèse montre qu'il existe deux régimes juridiques parallèles, le premier renvoyant à la lutte contre les actes de cybercriminalité terroriste, le second à la lutte contre les cyberattaques terroristes, qui coexistent dans un environnement numérique gouverné par une pluralité d'acteurs. En se fondant sur le principe de l'applicabilité du droit international à la sphère numérique, la recherche a permis d'identifier trois procédés normatifs, élaborés par des acteurs publics et privés, qui irriguent ces logiques : la réglementation, la régulation et la standardisation technique. La thèse défend l'idée d'une combinaison de ces méthodes pour une compréhension plus harmonieuse des régimes juridiques afin d'appréhender au mieux le risque que fait peser l'usage du numérique à des fins terroristes sur la paix et la sécurité internationales.